
Genève, 7-17 novembre 2006
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Organisation des travaux, y compris
ceux des organes subsidiaires de
la Conférence

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA GRANDE COMMISSION I¹

Présenté sur recommandation du Groupe d'experts gouvernementaux des Parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

1. Ouverture de la session par le Président.
2. Examen de la portée et du fonctionnement de la Convention et des Protocoles y annexés. Déclarations générales au sujet de propositions nouvelles.
3. Examen des solutions qui pourraient être adoptées en vue de promouvoir le respect des dispositions de la Convention et des Protocoles y annexés².
4. Examen de la portée et du fonctionnement de la Convention et des Protocoles y annexés:
 - a) Plan d'action en vue de promouvoir l'universalité de la Convention et des Protocoles y annexés;
 - b) Établissement d'un programme de parrainage dans le cadre de la Convention.
5. Examen de [...].
6. Examen des questions de procédure et suivi.
7. Questions diverses.
8. Conclusions.

¹ Questions renvoyées à la Grande Commission I: point 12 de l'ordre du jour – Examen de la portée et du fonctionnement de la Convention des Protocoles y annexés; point 13 – Examen de toute proposition concernant la Convention et les Protocoles existants; examen et établissement du ou des documents finals.

² Eu égard au mandat donné au paragraphe 32 du document CCW/MSP/2005/2, daté du 14 février 2006.